

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant l'absence du Directeur au pôle solidarités – maison du Département solidarité d'Hénin-Carvin.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Cécile Daron, attaché principal, exerce les fonctions de Directeur par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité d'Hénin-Carvin, à compter du 27 février 2025.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 13 mars 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines